

de Corée et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. M. St-Laurent a pour suivi en ces termes:

Si notre programme n'a rien de particulièrement nouveau, si les députés ne sont appelés à approuver aucun changement, aucune expansion de la politique actuelle... il reste que les événements mondiaux, ceux surtout des deux dernières années, obligent le Canada, de concert avec d'autres nations libres, à adopter, en ce qui a trait à ses relations extérieures, des mesures fondamentalement nouvelles...

Dans la région de l'Atlantique-Nord, nous nous sommes engagés à envoyer des troupes outre-mer en temps de paix, ce qui certes est quelque chose de nouveau. Ces troupes canadiennes prendront place au sein d'une armée internationale destinée à prévenir l'agression, à constituer une sauvegarde pour la paix de la région de l'Atlantique-Nord et une garantie pour la sécurité du Canada même...

Il nous a semblé qu'en affirmant qu'elle appuie de tout coeur et, j'ose l'espérer, à l'unanimité, les efforts du Canada en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, la Chambre encouragerait nos troupes en Corée, celles aussi que nous enverrons prochainement en Europe, et affermirait la position de ceux qui représenteront le Canada à ces réunions internationales.

En appuyant la motion du Premier ministre, M. Pearson a annoncé son intention de donner à la Chambre « un exposé général de la situation internationale actuelle » et de discuter « certains événements qui se sont produits dans ce domaine » depuis la dernière session.*

Pacte du Pacifique

Revenant à la question d'un « Pacte du Pacifique », déjà discutée dans sa déclaration du jour précédent, et traitée dans les discours de MM. Macdonnell, Green, Graydon et Hees, M. Pearson a déclaré le 23 octobre:

Mais on ne peut songer à la possibilité d'un tel pacte du Pacifique sans tenir compte d'un fait important, savoir que les pays les plus directement intéressés à la sécurité générale dans la région du Pacifique estiment que le moment n'est pas encore venu de prendre une telle initiative. Alors que les États-Unis et le Royaume-Uni ne croient pas possible d'en arriver à ce genre de pacte du Pacifique dans la conjoncture actuelle, convient-il que nous cherchions à les amener à changer d'avis? Comme je le signalais hier, si les États-Unis avaient cru opportun, dans les circonstances actuelles, de recourir à un pacte de ce genre pour assurer la sécurité du Pacifique, ils n'auraient pas conclu des pactes distincts avec la République des Philippines et les Dominions d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Ayant plus d'une fois débattu cette question avec des représentants de ces gouvernements, car nous prenons au sérieux cette question du pacte du Pacifique, je ne doute pas que l'une des raisons qui les portent à croire qu'il n'est pas utile dans les circonstances actuelles d'entamer des pourparlers en vue de conclure un pacte de ce genre, c'est qu'il leur faudrait immédiatement répondre à la question que j'ai posée hier: quels pays faudrait-il inclure dans ce pacte et lesquels exclure? Il y a certains pays de la région du Pacifique qui s'attendraient certes à adhérer à un tel traité général du Pacifique, et certains gouvernements croient que la participation de ces pays en ce moment à une telle entente ne serait pas favorable à la sécurité générale dans le Pacifique. C'est pourquoi nous n'avons pas fait les premiers pas vers la réalisation d'un pacte du Pacifique de ce genre. Mais nous avons, plus d'une fois, débattu cette question avec les gouvernements intéressés.

Traité de paix japonais

Répondant à une interpellation de M. Coldwell concernant l'exposé du point de vue canadien sur le Traité de paix japonais au Gouvernement des États-Unis, qui a pris l'initiative à cet égard, M. Pearson a déclaré entre autres choses ce qui suit:

* Pour le texte intégral de la déclaration de M. Pearson faite à la Chambre des Communes le 22 octobre, voir page 358 du présent numéro.